

Paris, le 16 janvier 2023

Communiqué de presse

2023, l'ouverture d'un triennal de formation DPC

Le Conseil National Professionnel des Psychomotriciens (CNPP) adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des psychomotriciens en souhaitant que votre année 2023 soit riche d'expérience clinique, de recherche et de formation autour de notre profession.

En décembre 2022, les membres composant le CNPP (AFEPP, AFPL, CEDIFP, FFP, SNUP) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Durant l'année 2022, nous sommes allés à votre rencontre afin de vous présenter le CNPP et ses missions au sein d'Instituts de Formation de Psychomotriciens et lors du congrès des psychomotriciens au Ministère de la Santé et de la Prévention. Vous êtes nombreux à nous interroger sur le fonctionnement du Développement Professionnel Continu (DPC) et l'obligation de formation. Pour cette raison, nous continuerons à être votre interlocuteur privilégié dans le cadre de votre parcours de DPC.

Le parcours de formation DPC a pour obligation de s'articuler avec les orientations prioritaires valables pour 3 ans. Dans ce cadre, nous pouvons nous féliciter de la publication, cette année, de 3 orientations prioritaires de formation en faveur du développement professionnel des psychomotriciens. Les orientations prioritaires proposées par le CNPP concernent le perfectionnement de la pratique du bilan psychomoteur, l'éducation psychomotrice à destination de l'enfant de 0 à 3 ans et l'intervention dans le suivi de l'enfant prématuré. Elles vont permettre aux organismes de formation de proposer une offre DPC adaptée aux besoins des psychomotriciens pour le triennal à venir (2023-2025). Ces orientations prioritaires spécifiques s'ajoutent aux nombreuses autres orientations prioritaires pouvant nous concerner. Nous vous invitons à les consulter sur le site <https://www.agencedpc.fr/>.

Afin de soutenir le travail du CNPP, la commission scientifique réunissant des psychomotriciens docteurs s'organise autour des objectifs suivants :

- Créer et animer un réseau de psychomotriciens chercheurs – recenser et diffuser les travaux scientifiques en psychomotricité,
- Permettre à la profession de répondre aux demandes d'expertise (HAS, enquêtes INSERM, ANDPC...) en appui sur des bases scientifiques solides,
- Proposer des enquêtes permettant de recenser les besoins de formation continue des professionnels ainsi que les initiatives de terrain, notamment en matière de recherche,
- Être un organisme ressource pour tous les psychomotriciens intéressés par la production scientifique ou souhaitant s'engager dans un projet de recherche.

Les nombreuses missions du CNPP vont continuer leur progression en 2023. Pour suivre nos actualités et participer au dynamisme de notre corps professionnel, nous vous encourageons ainsi à nous rejoindre sur les réseaux et à adhérer aux associations professionnelles.

Le bureau du CNPP